UVSQ
université PARIS-SACLAY

ARRETE N° 2025-049

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 et D.719-1 à D.719-40

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu les statuts de l'Institut d'études judiciaires (IEJ)

Vu l'arrêté N°2025-048 portant décision électorale en date du 07 février 2025 relative à l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'Institut d'études judiciaires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales visant à renouveler le collège des usagers au conseil de l'IEJ se dérouleront le jeudi 6 mars 2025 de 9h00 à 16h00.

ARTICLE 2 :

Délégation a été donnée à Madame Clara BERNARD-XEMARD, Directrice de l'IEJ, pour organiser le déroulement de l'élection, et notamment pour la constitution du bureau de vote, qui est dès lors constitué comme suit :

UFR de droit et de science politique Institut d'études judiciaires 2ème étage – Bureau 220 3, rue de la Division Leclerc – 78280 Guyancourt	Présidente : Nadège Reboul – Maupin Assesseurs : Clara Bernard – Xémard Ophélie Francart

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice générale des services et Madame Clara BERNARD-XEMARD, Directrice de l'IEJ, chacune pour ce qui le concerne, sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guyancourt, le 10 FEV. 2025

Pour le Président de l'UVSQ et par délégation

La Directrice de l'IEJ,
Madame Clara BERNARD-XEMARD

Clara Bernard-Xémard

Clara Bernard-Xémard (Feb 7, 2025 15:51 GMT+1)

10 FEV. 2025

Arrêté transmis au Recteur, chancelier des universités et affiché le au siège de l'Université pour une période de deux mois.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- *soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,*
- *soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*